
Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin

Histoires villageoises (Seconde partie)

par Didier MENNEGAND

5. Les fléaux

Les deux villages furent marqués, au cours des siècles, par de nombreux fléaux qui entraînent la misère physique, morale, et une mortalité élevée dans la population.

La guerre :

Le premier de ces fléaux est la guerre. La première conséquence est la construction de nombreuses places fortes dans la région. Autour du site, se trouvent les ruines du château de Gombervaux qui fut construit vers 1335. Le château de Malpierre se trouve sur l'emplacement d'une ancienne maison forte. Au cours des siècles, de nombreux passages de troupes s'effectuèrent sur le territoire, car ces villages se situaient à proximité de la prévôté de Vaucouleurs qui, elle-même, fait partie du Barrois mouvant, haut lieu de convoitise entre la France, la Lorraine et la Champagne. Dans les archives, les conséquences des guerres sont mentionnées, dès 1491, dans les lettres de surmation accordées par Charles III, roi de France, à Pierre Des Salles, au sujet du moulin de Châlaines. Il est fait mention de la destruction de ce dit moulin, lors de la guerre avec la Bourgogne, "*il y a une soixantaine années*", soit vers 1430.

Le 11 mars 1597, dans un arrêt du roi de France adressé au grand maître des eaux et forêts, il est fait mention de la résistance de la population de Rigny-la-Salle, dirigée par François Chevalier dans sa maison forte de Malpierre face aux troupes espagnoles qui assiégeaient la ville de Vaucouleurs et qui provenaient de la province du Luxembourg (guerre entre la France et l'Espagne).

Le fait le plus important fut l'abandon définitif du village de Rigny-Saint-Martin pour les villages aux alentours, Germiny, Châlaines et Rigny-la-Salle. Cela se produisit en 1635, suite à sa destruction par les troupes suédoises commandées par le duc de Weimar. Il faudra attendre une centaine d'années pour que ce village renaisse de ses cendres.

En 1815, le village de Rigny-la-Salle subissait le passage d'un quartier général composé de dix généraux, dont le général Schacken, des uhlans et de 500 officiers. La troupe était composée des forces coalisées contre la France de l'époque, Russes, Autrichiens, Prussiens, Polonais, Bavaoises. Les soldats trouvant le village désert, car la population s'était enfuie à leur

approche, ont pillé, ravagé celui-ci dans la nuit du 11 au 12 juillet. A la suite de cet acte, quarante maisons ont été brûlées et soixante ménages furent sans abri. L'événement fut tel que Louis Guillaume, soldat de l'armée française du Portugal, dans une lettre adressée à son parrain, y fait allusion. Le village fut encore occupé par les troupes étrangères de 1815 à 1816.

En 1870, les deux villages allaient, de nouveau, subir les misères de la guerre avec les passages répétés des Prussiens, du 17 août 1870 au 26 mars 1871. En tout, il y eut quinze passages, plus le stationnement d'une troupe de dix mille Prussiens, du 21 au 23 août 1870.

Les réquisitions :

Outre ces passages répétés des armées à travers les siècles et les destructions qui les accompagnaient, les habitants devaient subir de nombreuses réquisitions. Ainsi la population doit supporter, en dehors des faits de guerre proprement dits, la charge des armées de son propre pays. Dès le 16 nivôse an III, l'armée révolutionnaire réquisitionne 295 quintaux de blé et, le 26 germinal de la même année, de nouveau des grains, ce qui provoque le désarroi

de la population. Le 6 prairial, l'armée réquisitionne trois chevaux hongres et un chariot pour la somme de 8 300 livres. Lors du passage des Russes, en 1814, le montant des réquisitions, sur le village de Rigny-Saint-Martin se montait à 1147,58 F. Nous savons, par une pétition du 9 janvier 1819, que Jean-Claude François, maréchal-ferrant de Rigny-la-Salle, s'est fait confisquer son fer et son charbon. La perte se montait, selon lui, à 188 F. L'importance des réquisitions atteint son apogée en 1870. Pour Rigny-Saint-Martin, le poids de la dette consécutive au pillage est de 7636 F. sur un total de 18 733 F. qui représente l'ensemble des pertes du village, suite à la guerre. Pour y faire face, la commune doit faire un emprunt le 7 novembre 1871, d'un montant de 5350 F. Mais, c'est le village de Rigny-la-Salle qui est le plus lourdement touché. Le coût total s'élève à 96 323,83 F qui se répartit ainsi: impôt, contribution de guerre et réquisition en argent 14 750,33 F, réquisition en nature 42 082 F, dépenses d'entretien et de nourriture de la troupe à domicile 20 047,50 F, voiture et harnais 3279 F, pillage divers 13 365 F, journées de convois évaluées à 2800 F. La commune prend à sa charge la somme de 44 627 F. Elle doit émettre un emprunt pour un montant de 36 950 F. et bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 7567 F.

Durant cette période, outre ces réquisitions, elle doit supporter les réquisitions départementales. Ce qui, malgré les demandes de déductions qui sont rejetées, alourdit les dépenses. De celles-ci, le 3 novembre 1870, la commune envoie 1105,42 F. de marchandises au département. Il ne faut pas oublier l'emprunt national qui doit permettre à la France de se libérer du poids des dommages exigés par les Prussiens après sa défaite. Le montant de l'emprunt pour le village s'élève à 1870 F. pour une somme totale de 1 250 000 F.

A chaque passage, le village doit nourrir les soldats et les chevaux, les loger et fournir les équipements nécessaires à la troupe. C'est ainsi que Léon Gastiger, en 1870, perd trois vaches pour une valeur estimée à 640 F, à laquelle s'y ajoute le pillage de quarante kilogrammes de pommes de terre d'une valeur de 140 F., ainsi que les autres charges pour une valeur estimée à 736 F., d'où une perte totale de 1516 F. Il en est de même pour d'autres: ainsi Jean-Louis Jouron estime ses pertes à 1642 F. dont la réquisition de deux chevaux d'une valeur de 510 F. Pour François Louviot, cultivateur, cela lui coûte la somme de 1135 F.

En 1878, Rigny-la-Salle compte 640 habitants pour 215 maisons, et, en temps de guerre, elle doit héberger 4500 hommes de troupe et 950 chevaux. En échange des réquisitions, les communes reçoivent des indemnités. Pour l'année 1878, la commune de Rigny-la-Salle reçoit, au titre des indemnités de réquisition, 235,89 F. pour vivres et fourrage des chevaux, 3,30 F. pour le bois de chauffage, 39,81 F. pour vivres. En fonction des époques, elle doit payer un impôt spécial; comme en 1789 lorsque la commune de Rigny-la-Salle a dû payer, au titre de l'impôt militaire, 19 livres 12 deniers 3 sols et celle de Rigny-Saint-Martin un impôt de 1 livre 12 deniers 3 sols.

Durant la guerre de 1914 à 1918, la population est mise à contribution. Les fillettes des écoles travaillent six heures par semaine à la confection de vêtements d'hiver pour les soldats. Plus d'une fois, le conseil municipal vote des subsides pour acheter des denrées alimentaires nécessaires aux réfugiés ou des matières premières pour la confection des vêtements.

La participation aux guerres :

Le dernier point important est que les gens sont obligés de participer, eux-mêmes, aux guerres. Dans les temps anciens, ils sont enrôlés de force. Avec la Révolution de 1789, ils sont soumis au tirage au sort: trois en 1792 et en 1793. Le nombre de tirages est fonction des besoins des armées. Un grand nombre d'habitants des deux villages est parti se battre durant les guerres révolutionnaires et napoléoniennes. D'après les listes de demandes de secours viagers et demandes de la médaille de Sainte-Hélène, Rigny-Saint-Martin compte, en 1857, quatre survivants qui sont Liouville Nicolas, Rosières François, Thiéry Nicolas, Vibrac Joseph. Pour Rigny-la-Salle, en 1857 il en reste 19 qui sont Arfoit François, Caille Louis, Crance François, Elophe Nicolas, Elophe Pierre, Gaspard Jean, Maubert Joseph, Martin Nicolas, Pierson Pierre-Auguste, Raguét Claude, Vibrac Jean-Louis, Prévôt Gilbert, Vriot Louis, Paris Perrin-Joseph, Chrétien Jean. A ces deux listes, il ne faut pas oublier d'ajouter ceux qui ne sont pas revenus comme Louis Guillaume, qui fut soldat en Espagne, ou Masson Pierre et Tallot Collot, qui sont tous compagnons d'armes et de banc d'école du dit Guillaume.

Durant la même période, la Garde Nationale qui regroupe les deux communes, est constituée. Elle comprend deux compagnies de dix individus qui sont dirigées par un capitaine assisté d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant. Le renouvellement s'effectue tous les ans. Les hommes subissaient le service militaire et les mobilisations militaires, lors d'un conflit. Le village de Rigny-la-Salle paya un lourd tribut durant la guerre de 14-18 car quinze hommes n'en revinrent pas. A ces pertes, il faut ajouter les blessés comme Louis Jouron, les mutilés et les gazés.

Les épidémies :

Qui ne connaît les dégâts de la peste, du typhus, de la dysenterie. Au Moyen Age, les cas de peste sont monnaie courante. Le site de Rigny n'y échappe pas. Au XVII^{ème} siècle, une des plus importantes épidémies est celle de 1630 à 1640 qui s'est déclarée pendant la guerre de Trente ans. Elle contribua à la désolation du pays lorrain. Sa propagation s'accrut avec les passages répétés des troupes. Le nom du *Chemin des morts* qui relie Rigny-la-Salle à Rigny-Saint-Martin date, selon la tradition orale, de cette période sombre. En effet, c'était par cette voie que les habitants de Rigny-la-Salle ont transporté leurs morts jusqu'au cimetière de la paroisse qui se trouvait, alors, à Rigny-Saint-Martin. Ce chemin est aussi appelé le *Chemin du choléra*. Pour faire face à l'épidémie, les gens s'enfermaient chez eux. Quand ils sortaient, ils évitaient tout contact avec les autres. Parfois, ils brûlaient les maisons des pestiférés, en encourageant les dangers de propagation du feu. Ils écartaient les malades dans des endroits isolés des villages. Ce fut, peut-être, le cas à *Quatre Vaux* sur le territoire de Rigny-Saint-Martin, où se trouvait un hôpital qui dépendait du temporel de Toul. Mais, bien souvent, le seul moyen de protection était la fuite, car les remèdes étaient inefficaces.

Remède cité dans *La Lorraine meurtrie* de Stéphane Gaber :

Il faut prendre deux poignées de feuilles de rue, deux poignées de feuilles d'esclair, demy poignée d'amonne, broyer tout cela ensemble et le mettre dans un verre de vin blanc ou claret, et le faire boire au patient, que s'il vomit, il en faut reprendre et le faire pourmener (R Lemaître).

La peste de 1630 s'accompagne d'une mortalité considérable. Le site de Rigny est, comme les autres villages, touché

d'une façon considérable. Il est impossible de s'en faire une idée exacte. Il faut donc voir ce qui s'est passé en Lorraine. A Maxey-sur-Vaise, par exemple, on enregistre trente décès de janvier à avril 1636, y compris le curé. Son successeur note que deux cents personnes moururent dans la paroisse. Pour avoir une idée exacte de la peur que représentaient les épidémies, pensons à la crainte du choléra au XIX^{ème} siècle. Rigny-la-Salle subit, en 1832 et 1854, deux offensives de cette maladie. En 1854, les conséquences sont terribles pour la population. Sur 764 habitants, 269 sont atteints. Il y a 16 morts, soit une mortalité de 6%.

La peur de la mort est telle, que certains habitants, qui n'ont pas été touchés par la maladie, ont érigé des monuments afin de remercier le ciel de les avoir épargnés. C'est le cas de la famille Gastiger qui érigea une croix à l'entrée du village. Cette croix existe encore. L'inscription qui s'y trouve est, aujourd'hui, illisible, mais une date, à moitié effacée, nous dit qu'elle fut érigée le 13 mai 186

Pour faire face à ce fléau, les communautés décident de prendre deux types de mesures. Des mesures préventives et des mesures en cas d'épidémie. Les mesures préventives portent sur l'hygiène. Le 13 mars 1831, le conseil municipal de Rigny-la-Salle établit une publication concernant les précautions à prendre face au risque de choléra: *Obligation est faite d'enlever tous les détritres et toutes les matières fécales dans la rue. Obligation est faite de combler tous les cloaques qui sont sur les différentes propriétés. L'eau stagnante doit disparaître dans le village par comblement des trous d'eau. Obligation, en cas d'épidémie, de blanchir à l'eau de chaux toutes les habitations. Obligation est faite aux habitants de laver, le plus souvent possible, les croisées des habitations*

Les mesures de lutte portent, surtout, sur l'aide aux malades. Le 4 août 1854, le conseil municipal de Rigny-la-Salle vote l'attribution de fonds pour secourir les victimes du choléra car un grand nombre des administrés sont victimes ou de la suette ou de la cholérine qui sont les premiers symptômes du choléra. Pour éviter l'extension de la maladie, le maire met à la disposition des malades, un médecin qui viendra, tous les jours, de Vaucouleurs et il passe, au nom de la commune, une entente avec un pharmacien pour la fourniture de médicaments. Il obtient la venue de deux soeurs de l'Espérance de Nancy pour veiller et soigner les malades que leurs parents n'osent secourir. La somme votée, après réduction du maître des requêtes de Bar-Le-Duc, s'élève à 600 F. Le 14 novembre 1854, vote d'un supplément de 326,30 F pour faire face aux dépenses résultant des mesures prises ci-dessus.

Outre le choléra, la population subit, en 1877, une épidémie de fièvre scarlatine durant laquelle une douzaine d'enfants de moins de douze ans décédèrent. En 1888, il y a eu 78 cas de rougeole. En 1895, on compta sept cas de typhoïde qui s'accompagnèrent de deux décès. Au XX^{ème} siècle, des cas de rougeole, de diphtérie et de scarlatine se produisirent mais, heureusement, grâce aux progrès de la médecine et de l'hygiène, aucun décès n'eut lieu. A ces maladies endémiques il faut ajouter les cas de tuberculose.

La famine et la misère :

La guerre, les maladies, sont des maux toujours accompagnés de la famine et de la misère. La guerre engendre la destruction des récoltes, les épidémies amènent un affaiblissement de la population, d'où une diminution des terres cultivées. Au Moyen Age, la famine et la disette sont monnaie courante. La famine qui a marqué le plus la Lorraine, remonte à la guerre de Trente ans. Les gens de Rigny, comme

tous les autres paysans, n'ayant plus de troupeaux et ne pouvant plus cultiver leurs terres, suite au passage des troupes, et à cause de la peste, se sont réfugiés dans les bois et se nourrissent de racines, de glands, de baies sauvages, de cadavres d'animaux morts, parfois ils rongent de vieux morceaux de cuir. L'état misérable de leurs finances ne leur permet pas d'acheter les grains nécessaires, car les prix de ces denrées ont subi une forte augmentation.

Après ce désastre, les villages ont du mal à se redresser. Dans le mémoire qu'a dressé le marquis Des Salles contre le rétablissement du village de Rigny-Saint-Martin, le 17 octobre 1736, il mentionne que les bois de Rigny-Saint-

Martin abritent des gueux, des brigands. Cette information est reprise par l'évêque de Toul qui ajoute que l'ancienne église de ce village abrite des indigents, des mendiants et des gens de mauvaise vie.

Une fois la Révolution Française passée, la famine disparaît mais laisse place à la misère. Cette misère touche la population la moins aisée, elle ne possède rien, elle est composée de manouvriers, d'indigents et des anciens soldats de la Révolution et de l'Empire. Cette dernière catégorie est victime de l'histoire car les hommes, après avoir rendu service à leur pays pendant de nombreuses années, se retrouvent sans moyen, une fois démobilisés. D'après

les listes des secours viagers et les annotations des maires, nous pouvons lire ces remarques : "peu de fortune, dans la plus grande indigence, mendiant, peu à son aise, aucun moyen d'existence, très malheureux, malade et sans moyens d'existence, à la charge de ses enfants". Les quelques personnes qui sont à leur aise, le doivent à la richesse de leur famille, quand elles possèdent des terres.

Parfois, la situation est telle que les maires sont obligés de demander une aide exceptionnelle. Ce fut le cas pour le maire de Rigny-la-Salle, en 1859, afin de venir en aide à François Arfort:

Rigny-la-Salle, le 29 décembre 1859

*A son Excellence, Monsieur le Ministre de la Défense
Excellence,*

Le nommé ARFORT François, âgé de 74 ans, résidant à Rigny-la-Salle, ancien gendarme à cheval au service de France, a l'honneur de vous exposer, avec le plus profond respect, qu'il a servi la Patrie, pendant l'espace des guerres, qu'il a fait les campagnes des années 1808, 1809, 1810, 1811, 1812 en Espagne, celle de 1814, en Italie et de 1815, dans les Basses-Pyrénées et qu'il a reçu un coup de feu à la cheville et au pied droit, le 25 octobre 1810 à la prise de Barcelone en Espagne. Que ce même jour il a été fait prisonnier de guerre et conduit à l'île de Pabrerat, qu'il a supporté toutes sortes de privations qui ont fortement compromis sa santé et sa constitution, qu'il a même contracté une maladie à la suite de laquelle il a été transporté à l'hôpital de Palma, île de Minorque, d'où il s'est évadé pour ne plus retourner à Paberal, lieu de sa détention primitive, qu'alors il a été obligé de se livrer au travail pour pourvoir à sa subsistance jusqu'en 1812, époque à laquelle, lui et tous les Français répandus dans cette île, furent contraints, pour conserver la vie, de prendre du service pour l'Espagne, jusqu'au moment où ils trouvèrent l'occasion favorable de se réunir aux troupes françaises, ce qui fut fait le 21 juillet 1812.

Que le 1^{er} janvier 1814, il fut promu au grade de caporal dans le 67^{me} régiment de ligne, et à celui de sergent, le même mois de la même année, au 3^{me} régiment d'infanterie de ligne, et, enfin, que sur le point de passer officier, en raison de ses bons services, sa carrière militaire s'est vue détruite en raison des événements qui ont bouleversé la France à cette malheureuse époque, à laquelle il a été admis à la retraite de simple gendarme.

Comme l'exposant ne possède aucun patrimoine, qu'il ne peut se livrer au travail en raison de son grand âge et des douloureux rhumatismes qu'il a contractés sous les drapeaux et enfin par suite des douleurs des blessures qu'il a reçues, que sa faible pension ne peut lui suffire pour pourvoir à ses besoins de première nécessité et considérant qu'il gémit dans la plus possible indigence, l'exposant, vieux débris de l'empire, vient vous supplier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien prendre en pitié sa malheureuse position et d'apporter quelques remèdes à ce dénuement, en faisant accorder un secours, au moyen duquel il puisse, un peu, alléger sa malheureuse détresse.

Ce faisant, Monsieur le Ministre, vous acquérriez un titre bien grand à sa reconnaissance.

Dans cet humble espoir, il a l'honneur d'être de votre Excellence le très humble, et très dévoué serviteur

Arfort

En dehors des suppliques que peuvent envoyer les maires, ceux-ci prennent des mesures immédiates pour soulager la misère. D'après le recensement de 1851, la population dénombre : trois borgnes, deux déviations de la colonne vertébrale, un pied-bot, 21 autres infirmités et trois mendiants

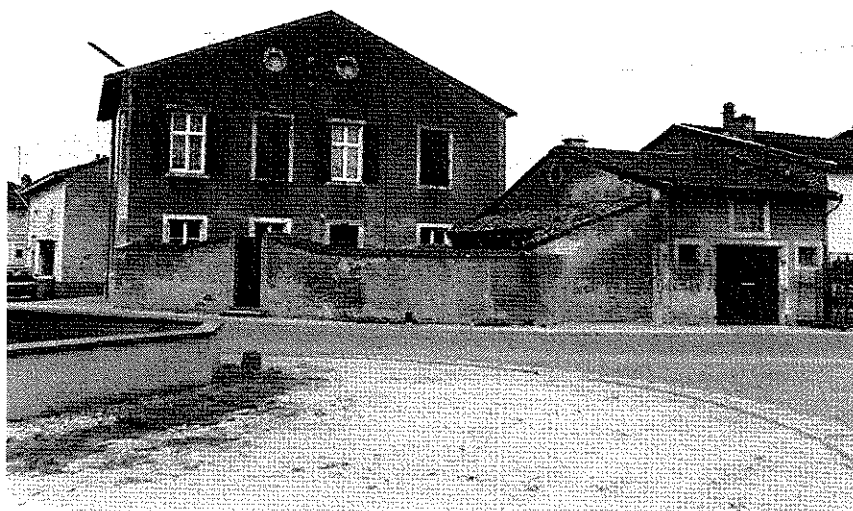
Le maire de Rigny-la-Salle crée, le 4 février 1856, un service gratuit pour les indigents et y alloue, comme recette, la somme de 25 F qui correspond à la taxe sur les chiens. La municipalité crée un bureau de bienfaisance, le 25 mars 1856, et y affecte l'héritage de Anne Aifort, veuve Hermann. La fonction de ce bureau est de donner du pain, du bouillon, de la viande, et prendre en charge les frais de médecin; cela concerne environ une vingtaine de personnes.

Statistique du nombre de personnes concernées et du coût, de 1859 à 1874.

date	nombre	coût
1859	24	475,20 F.
1860	24	531 F
1868	7	40 F.
1870	12	167,11 F
1871	12	81,74 F
1872	12	82 F
1873	20	200 F.
1874	20	200 F.

Par contre, le conseil rejette, le 9 décembre 1859, en invoquant l'existence du bureau de bienfaisance, la demande du préfet de la Meuse pour la création d'un dispensaire.

Dans le même temps, la commune de Rigny-la-Salle entreprend la construction d'une salle d'asile afin de permettre l'accueil de plus de cinquante enfants, dans le besoin. Le projet est décidé le 19 avril 1855. Cette salle est installée dans l'école des filles, à la place du logement des soeurs. Les travaux impliquent l'élévation du bâtiment, afin de remonter d'un étage



Rigny-la-Salle : ancienne Salle d'asile.

la salle de l'école. Le coût s'élève à 5083,32 F. Pour y faire face, la commune doit émettre un emprunt d'un montant de 5895 F à 5%, remboursable, en 1864, par la vente d'une coupe de bois exceptionnelle

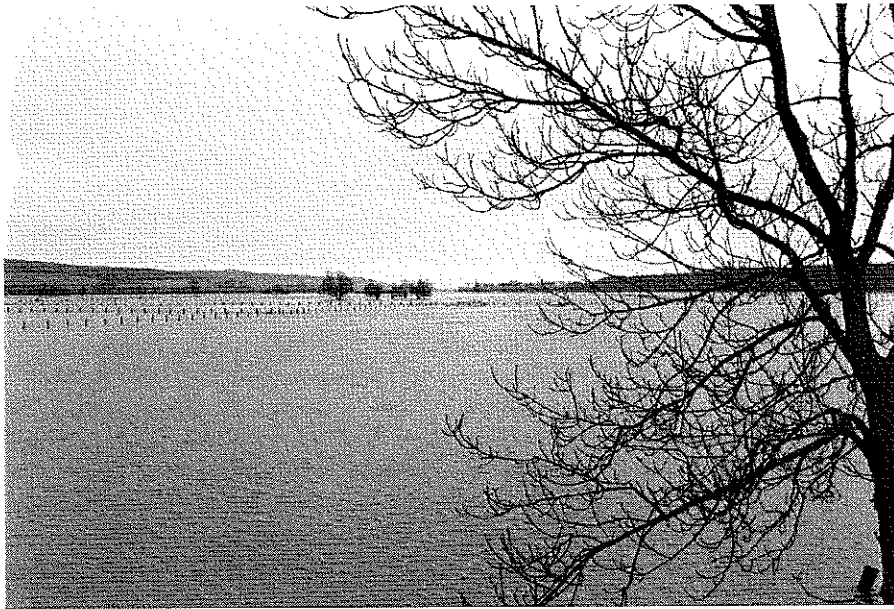
Les catastrophes naturelles :

Le village de Rigny-la-Salle est situé en bordure de Meuse, mais il ne subit pas d'inondation. Les crues restent cantonnées aux prés, car le village se

trouve, par sa position, à l'écart du fleuve et légèrement en hauteur. Seules, en cas de forte crue, les caves sont inondées, comme ce fut le cas de la crue de 1993. Cette position le met, aussi, à l'écart des orages car il est protégé par le relief. La côte de Vaucouleurs, ou côte de Bussy, divise les orages en en dirigeant une partie vers la Meurthe-et-Moselle et, l'autre partie, vers le bassin de l'Ornain. Parfois quelques orages parviennent à passer, mais sont rarement violents



La Beaumelle en crue (1993).



La Meuse, du pont entre Châlaines et Vaucouleurs (1993).

Dans les registres de décès, le 17 septembre 1723, Catherine Urbain, fille de Jean Urbain et de Marie Robert, trouve la mort, après avoir été frappée par la foudre. Le 5 août 1879, un orage éclate à 8 heures du soir. La foudre tombe au centre du village sur les maisons Drapier et Marchal qui furent toutes deux brûlées.

L'incendie :

La plus grande crainte des habitants n'est pas les méfaits des orages mais la peur de l'incendie qui pouvait tout détruire, la maison, les bêtes, les hommes. Parfois, il entraîne la mort, comme ce fut le cas de Simon Dahouze, âgé de treize mois, qui fut trouvé mort brûlé, le 23 février 1698, dans l'incendie de la maison de ses parents.

Lors des pillages et passages de troupes, les incendies se multiplient, mais ils peuvent être dûs, aussi, à l'imprudence des hommes. Les incendies sont monnaie courante, mais, avant la Révolution, nous en connaissons mal l'importance.

A Rigny-Saint-Martin, il est fait mention d'un incendie en 1544. En 1847, la restauration de la maison

communale fut entreprise suite à son mauvais état dû à un incendie.

A Rigny-la-Salle, nous notons que, le 10 septembre 1786, un incendie détruit les maisons de Jean Patrice, de Jean Paris l'aîné et de Charles Mouilleron. Un autre se produit le 8 novembre 1787. Les dégâts sont les suivants :

-La maison de Nicolas Paris l'aîné, lui appartenant pour moitié et de Nicolas Paris, le jeune, Louis Caille le jeune, Joseph Mengin et de Nicolas Thomas, pour autre moitié. Celle-ci fut totalement brûlée et consumée avec les grains et les fourrages, l'estimation de la perte s'élevait à 2800 livres.

-La maison de Joseph Chardet, avec grains et fourrage, pour un coût de 2800 livres.

-Celle de Claude et Nicolas Desrobe; la toiture fut détruite, ainsi que les fourrages et les grains, pour un coût de 1500 livres.

Un autre incendie se déclare, le 6 thermidor an VIII, à 12 h 30, dans la maison Bistorin, et se communique aux maisons voisines, à cause d'un vent violent. En deux heures et demie, quatre des plus grosses maisons sont brûlées, neuf autres seront abattues, par la suite; 44 familles se trouvent

dans une affreuse misère. L'incendie n'est éteint que le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi, grâce à l'aide des villages voisins et, en particulier, de Vaucouleurs qui envoie une pompe à incendie. Le nombre de maisons détruites s'élève à vingt-neuf.

Le feu qui marqua le plus l'imagination des villageois, fut celui du château de Malpierre qui se produisit le 30 janvier 1833 et qui le détruisit entièrement. D'après la tradition orale, cet incendie fut visible jusqu'à l'autre bout du village. Il était dû à l'imprudence d'un domestique qui renversa une chandelle dans un grenier.

Un des derniers incendies, se produisit en 1986, dans la maison de Paul Jouron qui fut entièrement détruite par le feu. La maison voisine, appartenant à sa soeur, Andrée Jouron, fut inondée par les eaux qui servaient à éteindre le feu.

Les maires prirent de nombreuses mesures pour essayer d'empêcher les incendies et pour pallier à leurs conséquences. Afin d'aider les victimes, ils octroyèrent des aides financières. Suite à l'incendie du 10 septembre 1786, Jean Patrice reçut, comme indemnité, 22 livres, Jean Paris,

17 livres, et Charles Mouilleron, 9 livres. Le 15 pluviôse an X, le conseil municipal décide de la répartition des indemnités d'un montant total de 243 F. aux sinistrés de l'incendie du 6 thermidor an VIII.

A côté des aides ponctuelles, il fut créé, le 16 novembre 1805, par arrêté préfectoral de la Meuse, une caisse départementale des incendiés qui fait suite au système des quêtes en faveur des incendiés du diocèse de Toul, institué en 1785. Les deux villages vont, petit à petit, acquérir du matériel à incendie. Le 7 mai 1826, la commune de Rigny-la-Salle achète une pompe à

incendie, une échelle et divers matériels, pour la somme de 114 F. Cette pompe fut, par deux fois, réparée, en 1830 et en 1834. Elle est remplacée, le 10 novembre 1835, par une nouvelle pompe, pour un prix de 1200 F. En 1838 Charles Arfort reçoit la somme de 38 F pour son entretien.

Durant la même année, la commune va louer un logement pour l'y entreposer, en attendant la construction d'un hangar.

En 1865, une nouvelle pompe est achetée pour 1200 F. La commune de Rigny-Saint-Martin possède aussi son

propre matériel car, en 1862, elle acquiert un logement d'une valeur de 800 F à J Nanty, pour y loger la pompe. En 1947, la commune achète une pompe d'occasion, un corps entièrement en cuivre sur patins avec un chariot à deux roues, six mètres de tuyaux d'aspiration en caoutchouc renforcé et une lance symétrique pour un coût total de 80476 F. C'est en 1872, que sera constitué un corps de sapeurs-pompiers par transformation de la garde nationale, à Rigny-la-Salle, comme l'atteste la lettre du 4 juin 1872, de monsieur le Maire.

Rigny-la-Salle, le 4 juin 1872

A Messieurs les Gardes Nationaux de la commune de Rigny-la-Salle

Pour me conformer au décret du 11 janvier dernier relatif à la réorganisation de la garde nationale et à l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 22 avril 1872, je viens vous informer que, par décision du conseil des recensements, en date du 28 mai dernier, vous avez été jugés dignes et aptes à faire partie de la garde nationale de Rigny-la-Salle réorganisée sous le nom de Sapeurs-Pompiers.

Votre patriotisme, votre amour pour la propriété, l'ordre et le bien public vous font un devoir, messieurs, de répondre à l'appel qui vous a été fait et d'adhérer, sans arrière-pensées, à la décision du conseil du recensement dont je viens vous donner notification, par l'intermédiaire du garde champêtre de la commune, et que vous voudrez bien signer, en bas de la présente, ce titre de notification et d'acte d'adhésion à la mesure, adoptée par le gouvernement.

Je crois devoir, en même temps, vous prévenir qu'aux termes du décret et de l'arrêté précités, tous motifs de refus et toutes observations et réclamations contre la décision du conseil de recensement, seront considérés comme définitifs.

Agréez, Messieurs, l'expression de mon sincère dévouement et de ma sincère estime

Le maire de Rigny-la-Salle, Jouron

Noms, prénoms et signature

<i>Paris Mangin Nicolas</i>	<i>oui</i>	<i>Patout Jacques Charles</i>	<i>oui</i>	<i>Mazelin François</i>	<i>oui</i>
<i>Barbillon Jean Baptiste</i>	<i>oui</i>	<i>Caille Lecaille Louis</i>	<i>oui</i>	<i>Patrick Simon</i>	<i>oui</i>
<i>Boutier Eugène</i>	<i>oui</i>	<i>Derobe Mazelin Louis</i>	<i>oui</i>	<i>Thomas Jean-Baptiste</i>	<i>oui</i>
<i>Bistorin Denis</i>	<i>oui</i>	<i>Jeandin Nicolas</i>		<i>Jeandin Louis</i>	<i>oui</i>
<i>Bistorin Dérobe Louis</i>	<i>oui</i>	<i>Guillaume Jean-Baptiste</i>	<i>oui</i>	<i>Jouron Jean-Louis</i>	<i>oui</i>
<i>Derobe Mangin Jean-Baptiste</i>		<i>Elophe Jouron Nicolas</i>	<i>oui</i>	<i>Patrick Jean-Baptiste</i>	<i>oui</i>
<i>Depardieu Pierre-Auguste</i>	<i>oui</i>	<i>Paris Joseph Sébastien</i>	<i>oui</i>	<i>Malloue Jean-Auguste</i>	<i>oui</i>
<i>Royer Edouard</i>	<i>oui</i>	<i>Louviot Sébastien-Auguste</i>	<i>oui</i>		
<i>Paris Jouron Nicolas</i>		<i>Arfort Joseph-Alexandre</i>	<i>oui</i>		

La présente liste des gardes nationaux de Rigny-la-Salle, certifiée conforme à l'état dressé et arrêté par le conseil de recensement,

le maire de Rigny-la-Salle, Jouron.

6. La vie communale

Les affaires judiciaires :

La vie est relativement paisible, bien que les habitants aient parfois des problèmes avec les différentes autorités

Avant la Révolution, le plus gros problème se pose avec l'autorité royale à propos des bois de Rigny-Saint-Martin. Au XVI^{ème} siècle, les habitants de Rigny-Saint-Martin furent condamnés à 40 francs et à l'emprisonnement, jusqu'au paiement de l'amende. En effet, ceux-ci avaient l'autorisation du maître des forêts de couper quelques bois afin de dégager une borne, au lieu dit du *bois de Chasnoy Or*, ils ont essarté, pendant huit ans, en vue de faire un chemin pour le bétail. La condamnation porte sur le non-respect de la demande. Comme l'autorisation était orale, ils ne purent faire la preuve du contraire face au propriétaire des bois, le seigneur de Malpierre de Rigny-la-Salle.

Le 23 mars 1579, les habitants de Rigny-Saint-Martin, représentés par Jean Etienne, Roger Mazelin et Martin Colas, sont condamnés à payer 15 écus pour avoir coupé et pris des jeunes chênes et autres arbres au lieu dit *la vieille devise Ravetil*

Le 4 mai 1611, les représentants de Rigny-Saint-Martin, Bastien Barthélémy et Didier Masson, sont condamnés à payer 100 livres pour frais avancés pour la confirmation du droit d'usage à Paulin Leclerc et Demange Tomvignon, mayeur et échevin.

En consultant les rapports des gardes champêtres, nous remarquons que certains habitants se mettent hors la loi. Le 25 août 1788, Joseph Soudin, paulier, assermenté pour la perception des dîmes, constate l'effraction suivante : au cours de sa tournée, il vit dans le champ d'orge de Monsieur

Uriot, la fille de celui-ci mettre en trézeaux les gerbes, avant l'orage, avec l'aide de Louis Morizot, son journalier. La manoeuvre avait pour but de réduire le nombre des gerbes et de les faire passer de douze à cinq, afin d'en réduire le nombre pour les soustraire à la dîme. Le second paulier survint, alors, et constata que les gerbes faites étaient plus lourdes que les autres.

Le 2 juillet 1813, les cultivateurs Louis Caille, Claude Caille, Jacques Janin, Charles Pierson, Louis Desrobes et Nicolas Bistorin, ont détruit l'ouvrage fait par Monsieur le maire. L'ouvrage avait pour but de détourner les eaux qui viennent de la pente de la route Vaucouleurs à Rigny-la-Salle. Elles dévalaient la rue, passaient dans la cour du château -demeure du maire- pour terminer leur course dans le canal dit *du moulin*. Cette construction, en forme de patte d'oie, divisait et détournait les eaux en deux : une partie dévalait la rue de l'église, l'autre, le chemin derrière le village, ce qui gênait les habitants. Les villageois surnommés, furent condamnés à la prison pendant un an, solidairement et par corps, et à 50 francs d'amende et frais.

Plus proche de nous, une affaire va marquer la vie communale de Rigny-la-Salle. Elle eut lieu entre 1820 et 1825. Le protagoniste principal est le comte Charles-de-Bellocq. C'est un ancien officier de hussards et de dragons qui a pris sa retraite à Rigny-la-Salle en achetant le château de Malpierre. Le 22 mai 1808, il se déclare habitant de Rigny. Puis, très vite, il va gravir les échelons de la vie politique locale. Le 9 mai 1809, il est conseiller municipal et, le 28 août 1809, il devient maire. Durant son mandat, il fera faire, par la mairie, un don pour la remonte de la cavalerie française, mais, en 1814, il se rallie à la cause des Bourbons. En août 1814, il organise une fête pour le retour du roi de France. En juillet 1815,

Charles-de-Bellocq disparaît, comme l'indique le rapport d'abandon de poste établi par le conseil municipal en date du même mois : *Dans le moment que l'ennemi est sur le point de pénétrer dans notre commune, dans le moment de crise où la présence d'un maire est le plus nécessaire au bien de ses administrés, Monsieur de Bellocq, maire de cette commune, nous a abandonnés dès le 15 du présent mois sans aucun motif apparent, pour se rendre à Toul.* Cette absence va durer cinq mois, et le préfet de Meuse va lui demander, en 1816, une fois son retour, de démissionner. Ce qu'il fit le 18 janvier. Durant son absence, il est remplacé par Jean-Baptiste Barbillon.

A partir de 1826 il retrouvera son poste d'officier municipal, jusqu'en 1830. Sa résidence principale se trouve dans l'ancienne Meurthe (le lieu exact n'est pas connu) et il n'a pas d'héritier.

L'affaire débute en 1820, quand le comte De Bellocq intente un procès contre la municipalité de Rigny. Le sujet du litige concerne le chemin établi, en 1773, par le comte Des Salles, sur la prairie, afin de remplacer celui qui passait dans son château. Celui-ci relie le village à la route de Nancy à Vaucouleurs. Charles de Bellocq, en tant que propriétaire du château, devient le propriétaire du pré à l'embouchure du chemin Or, il réclame la restitution des terres qui ont été prises par la commune en disant que le chemin a été élargi, par rapport à l'acte initial de 1773. En effet, selon l'acte fourni par le comte et qui provient de la famille Des Salles, le droit établit un chemin de 20 pieds du roi (de 1692) de largeur Or, d'après les relevés, il mesure de 27 pieds jusqu'à 30 pieds dans le tournant. Charles de Bellocq réclame, en plus, réparation pour la disparition du talus qui se situait entre le mur de son château et le chemin qui le longeait. Ce talus a disparu en 1818,